



# Le compte n'y est pas !

Les organisations syndicales ont été reçues en table ronde salariale par la direction de l'entreprise le 1<sup>er</sup> mars 2007.

La CGT a souligné les attentes des cheminotes et cheminots qui se sont exprimées fortement le 8 novembre 2006 et lors de la manifestation nationale du 8 février 2007 avec plus de 40 000 cheminots actifs et retraités dans les rues de Paris.

Elle a rappelé qu'entre 2002 et 2006, la perte du pouvoir d'achat des cheminots s'est élevée à 2,56%. Cette perte, depuis le début du contentieux salarial dépasse les 15% soit 200 euros mensuels pour un cheminot de l'équipement à la position B4.

Alors que les prévisions d'inflation pour l'année 2007 sont de 1,7% dans la Loi de Finances, la direction SNCF s'appuie sur une note de conjoncture de l'INSEE qui prévoit un glissement moyen des prix de 0,7% (de juin 2006 à juin 2007).

Dans ce cadre, après une interruption de séance, elle concède les mesures suivantes

1. Augmentation générale des salaires et pensions :

- a. + 0,4 % au 1<sup>er</sup> février 2007,
- b. + 0,3 % au 1<sup>er</sup> mai 2007

2. Mesures bas salaires : augmentation de la prime de travail des codes prime 1 et 2 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2007 :

Position	Montant en euros
3	+ 15,00
4	+ 14,92
5	+ 14,84
6	+ 14,76
7	+ 14,68
8	+ 14,58
9	+ 14,40

10	+ 14,21
11	+ 13,11
12	+ 10,10
13	+ 7,07
14	+ 5,21
15	+ 2,67

Après l'intervention de la CGT, la direction élargit l'application de ces mesures à la classe G (gardes barrières) et aux contractuels (annexes A1 et B). Cette mesure concerne 36 000 cheminots actifs.

Cette augmentation de la prime de travail des codes 1 et 2 est péréquable pour les retraités (de 15,10 € à la position 2 à 2,67 € à la position 15) y compris sur le minimum de pension.

3. La direction annonce que cette réunion n'est pas conclusive. Un second rendez-vous salarial aura lieu en juillet ou septembre 2007.

Pour la CGT, ces premières propositions sont largement insuffisantes notamment au regard de l'inflation prévue en 2007 et de la réponse aux besoins quotidiens des cheminots.

Sans mesure durable pour les bas salaires, la question des salaires rattrapés par le SMIC à la SNCF resurgira de façon récurrente l'année prochaine, voire dès cette année.

La question de fond est bien la valeur du point de grille avec la nécessité de sa nette revalorisation par des augmentations générales.

**D'ici le prochain rendez-vous salarial, de nouvelles étapes revendicatives seront nécessaires pour se faire entendre du gouvernement et de la direction SNCF.**